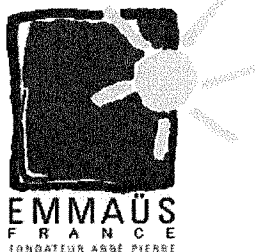




ASSOCIATION
EMMAÛS



EMMAÛS
FRANCE
FONDATEUR ABBÉ PIERRE

Cimade

fnars
Nous agissons pour l'insertion

Paris le 2 octobre 2007

Madame le Sénateur,
Monsieur le Sénateur,

Emmaüs France, l'Association Emmaüs, la Cimade, la Fnars sont vivement préoccupés par le projet de Loi sur la maîtrise de l'immigration, de l'intégration et de l'asile. Ce projet de Loi nous inquiète particulièrement sur les deux points suivants :

Concernant l'hébergement d'urgence, un amendement de la loi prévoit que **seules les personnes en séjour régulier pourront y être accueillies**. Cette proposition est motivée par l'article 4 de la loi DALO qui institue un droit au maintien dans ce type d'hébergement devant conduire vers des solutions de logement plus pérenne. Fort de notre expérience d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes à la rue et des migrants, nous nous indignons que le principe d'inconditionnalité de l'accueil puisse être remis en question.

Cet amendement, en excluant de fait les sans-papiers des dispositifs d'hébergement d'urgence et de stabilisation, change la nature même de ce type d'hébergement qui a vocation d'accueillir toute personne, sans discrimination d'aucune sorte.

On ne peut imaginer que, dans le pays des droits de l'homme, les personnes qui sont à la rue et en situation irrégulière ne puissent trouver un abri. Leur refuser ce droit élémentaire tout au long de l'année serait un pas franchi dans la stigmatisation et la marginalisation de ces personnes, et porterait une atteinte inacceptable à la dignité et à l'égalité de traitement des personnes
C'est pourquoi nous vous demandons de censurer cet amendement

Par ailleurs, proposer aux candidats au regroupement familial de **fournir un test génétique prouvant leur filiation**, réalisé à leurs frais, est simplement indigne et honteux, tant à l'égard des traditions françaises d'accueil qu'en mémoire des différentes victimes des heures sombres de notre histoire. Ce projet n'est même pas acceptable dans son principe : au-delà du fait que ces tests ont été créés pour établir une filiation et non pour la défaire, rappelons que la notion de famille ne se restreint pas aux liens du sang, ainsi que le démontre le principe de l'adoption.

Nous vous demandons donc de refuser cette proposition.

Nous abordons ces questions à partir des situations que nous rencontrons et que nous accompagnons au quotidien, loin de toute idéologie ou dogmatisme.

Emmaüs France, l'Association Emmaüs, la Cimade et la Fnars forts de leur expérience d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes à la rue et des migrants, s'indignent que le principe d'inconditionnalité de l'accueil, et donc des droits de l'Homme, puisse être remis en question.

Vous remerciant de l'intérêt que vous pourrez porter à notre requête, nous vous prions de croire à l'expression de notre très haute considération.

Christophe Deltombe
Président d'Emmaüs France

Claude Michaud
Président de l'association Emmaüs

Laurent Giovannoni
Secrétaire Gal de la Cimade

Nicole Maestracci
Présidente de la Fnars